

es p a c e s

Bulletin mensuel de l'AVIVO • Genève
N° 7/8 juillet/août 2020 • 36^{ème} année



L'ASSOCIATION
DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉS
ET FUTURS RETRAITÉS

L'AVIVO VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ, ET DE BONNES ET CHALEUREUSES VACANCES POUR TOUTES ET TOUS !

Pas encore la fin de la pandémie, mais avec l'arrivée de l'été, voilà que la fin de cette période spéciale se précise, après 3 mois de confinement, synonyme trop souvent d'isolement, voire de solitude.

Et que penser du vécu des personnes seules, handicapées, ou malvoyantes, aux prises avec la multiplication des fléchages au sol et autres indications qu'elles ne peuvent voir ?

C'est à elles aussi que sont destinées toutes ces informations et consignes de sécurités. Or on ne pense en effet trop souvent qu'aux personnes en pleine possession de leurs moyens.

Durant toute cette période spéciale, l'AVIVO a poursuivi ses activités, dans le strict respect des mesures décidées notamment par les autorités fédérales pour lutter contre l'extension de la pandémie. Grâce au télétravail, nous avons aussi respecté les interdictions de se réunir jusqu'au 8 juin.

Cela nous a contraints à contacter toutes les personnes concernées, pour les informer de la fermeture qui nous était imposée, et puis pour reprendre rendez-vous en juin.

Suite à la fermeture du bureau des impôts en mars, avril, mai et juin, nous avons également présenté une demande au Conseil d'Etat pour demander une prolongation des délais. En lieu et place d'une prolongation des délais, le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures aussi injustes qu'incompréhensibles !

Jugez plutôt :

Après avoir pratiquement fermé l'administration fiscale et nous avoir interdit de poursuivre les activités de notre permanence d'impôts, le Conseil d'Etat et l'administration fiscale ont proposé aux contribuables de mettre à jour leur logiciel GeTax.

En fait, une fois la mise à jour effectuée, les contribuables ne pouvaient plus imprimer leurs feuilles d'impôts!

Désormais, une seule solution : téléverser la déclaration via internet. Une décision illégale. Mais les fonctionnaires des impôts étaient ainsi débarrassés du papier, et les contribuables sans internet, eux, étaient sans solution ! La population ne comprend pas ces décisions, et les téléphones de l'AVIVO ne cessent de sonner.

suite en page 2

Assemblée générale

Réservez déjà la date
jeudi 24 septembre à 14h

Lieu
Salle du Palladium, rue du Stand

Ordre du jour dans le prochain journal début septembre

suite de la page 1

En lieu et place de la prolongation légitime du délai demandée par l'AVIVO, le Conseil d'Etat a décidé d'imposer à chaque contribuable qui demande un nouveau délai un émolument de 40 francs.

Depuis la reprise de ses activités en juin, l'administration fiscale multiplie les envois de rappels aux contribuables qui n'avaient pas encore adressé leur déclaration ! Rappelons au Conseil d'Etat que les bureaux des impôts ont été fermés pendant près de 3 mois et que l'Etat a interdit le fonctionnement de notre permanence d'impôt !

Autant de décisions qui tranchent avec les décisions et lois prises au niveau fédéral tant sur la question des délais que des amendes.

Le Conseil Fédéral a chaque fois pris des décisions en faveur des contribuables, tout à fait justifiées en regard de la situation imposée par le coronavirus.

L'AVIVO ne se laissera pas faire. Nous reprendrons ce dossier des impôts point par point, car trop de décisions sont injustifiées, illégales et simplement inacceptables.

Après cette période spéciale où l'AVIVO et la plupart de ses membres ont suivi les décisions des autorités, certains d'entre eux se trouvent dans des situations compliquées en raison des décisions injustes prises par le Conseil d'Etat genevois.

Nous sommes à la fin juin et le travail de nos permanences d'impôts est terminé grâce au travail remarquable de nos bénévoles, ainsi que de nos employées dévouées.

Précisons encore que les voyages ont repris, pour le plus grand plaisir de toutes et tous. Merci, et un grand Bravo à Catherine pour son travail très apprécié comme peut en témoigner l'incroyable nombre de coups de téléphones qui lui sont adressés.

J'espère que vous aurez l'occasion de profiter de cette période de vacances pour vous retrouver avec les vôtres et je vous souhaite à toutes et tous un bel été ainsi que de bonnes et chaleureuses vacances.

Jean Spielmann

2

Attention ! Modification d'horaires pour l'été



**Du lundi 29 juin
au vendredi 21 août 2020**

**Les bureaux de l'AVIVO
(1er et 3ème étage)**

sont ouverts

**du lundi au vendredi
de 8h à 15h (non-stop)**

IMPRESSUM :

Éditrice responsable : Nathalie Schmitt Contact : AVIVO - 25, rue du Vieux-Billard - Case postale 155 - 1211 Genève 8 / Tél. 022 329 14 28 - Fax. 022 320 10 27 / admin-journal@avivo.ch / www.avivo.ch / CCP: 12-3286-4 / Tirage 10'000 exemplaires Impression Atar Roto Presse, Saigny.

L'AVIVO VOUS INFORME

Pour le pont du Jeûne Genevois fermeture

dès le mercredi 9 septembre à 16h00 pour le service loisirs et à 15h00 pour l'office social. **Réouverture: lundi 14 septembre**